

Système statistique au Bénin : analyse SWOT au cours des cinq (5) dernières années

Contribution de l'INSAE - BENIN

1. En 2007, le Bénin a adopté une SNDS pour la période 2008-2012. Cette stratégie avait pour objet d'appuyer le dispositif d'élaboration et de suivi de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) et la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des OMD. Les cinq axes de la SNDS sont les suivants : (i) dynamisation institutionnelle du Système Statistique National (SSN) du Bénin ; (ii) production statistique adaptée ; (iii) promotion de l'utilisation et de la culture statistiques ; (iv) développement qualitatif des ressources humaines ; (v) plan de financement des opérations statistiques. Une révision de la SNDS est actuellement envisagée.
2. En 2012, force est de constater que la SNDS a donc connu un faible taux d'exécution. En effet, en 2010, une évaluation du système statistique béninois selon les principes de la Charte africaine de la statistique et du code de bonnes pratiques de la statistique européenne proposé par EUROSTAT (2005) faisait les constats suivants :
 - le système statistique béninois apparaît solide dans ses fondements juridiques. Le bon niveau de professionnalisme des statisticiens permet au système statistique béninois de fournir des produits reposant sur les principales sources d'information (statistiques de routine, données d'enquête et recensement général de la population), et ceci de façon équilibrée. Toutefois, certains aspects de la loi statistique (serment lors de la prise de fonction, délivrance de la carte professionnelle) ne sont pas mis en pratique ;
 - les enquêtes auprès des ménages ont été rationalisées ces dernières années. ;
 - en continuité avec les progrès observés sur la période récente, la qualité des données pourrait être renforcée dans deux dimensions, la ponctualité et l'exactitude :
 - i. pour améliorer la ponctualité des données, une politique de révision, permettant de distinguer données provisoires et données définitives, devrait être mise en place ;
 - ii. l'amélioration de l'exactitude des données repose en amont sur différents travaux méthodologiques : introduction du contrôle longitudinal pour les données administratives ; enrichissement des projections démographiques au niveau départemental ou encore analyse systématique des écarts entre données administratives et données d'enquête ;
 - l'amélioration de la statistique administrative repose aussi sur le recrutement au niveau des structures déconcentrées de statisticiens bénéficiant d'une formation statistique de base (ATS ou Bac +1) ;
 - la diffusion des données constitue un point faible important du système statistique béninois. Des actions devraient être engagées à court terme (amélioration de la

gestion des sites et diffusion par mailing). Le principe de la statistique comme bien public pourrait être inscrit explicitement dans une loi statistique révisée ;

- la coordination des donneurs dans le domaine de la statistique est insuffisante. La faiblesse du suivi de la SNDS constitue sans doute un des facteurs explicatifs de cette situation. Certaines opérations statistiques, comme la production et la diffusion des statistiques administratives ou des grandes enquêtes auprès des ménages, devraient bénéficier d'un financement sur ressources nationales accru ; et
- afin d'assurer le développement du système statistique béninois au cours des prochaines années, la statistique de trois départements sectoriels pourrait être appuyée : enseignements secondaire et formation technique et professionnelle ; environnement et protection de la nature et fonction publique.

3. Alors que la mise en œuvre de la SNDS se termine par ce constat mitigé (faible mise en œuvre et déficiences persistantes dans le SSN), la préparation de la 2ème SNDS va démarrer avec l'appui de la CEA, d'AFRISTAT, et de PARIS21. La présente mission est la première étape de cet appui.

❖ Points forts de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012

- le Gouvernement a consenti des efforts importants pour augmenter de manière substantielle les ressources financières de l'INSAE, ce qui a permis d'améliorer les rémunérations et les conditions de travail du personnel ainsi que de mener à bien les activités courantes ;
- la contribution des partenaires technique et financiers ajoutée aux efforts du Gouvernement a permis la réalisation de plusieurs enquêtes prévues dans le plan d'action de la SNDS ;
- quelques progrès ont été constatés dans certains secteurs notamment la santé et les statistiques financières ;
- des efforts ont été notés pour assurer la formation initiale des statisticiens (octroi de bourses aux lauréats des concours ITS et ISE, ouverture d'une filière de formation d'adjoints techniques de la statistique) ;
- le pays a ratifié Charte africaine de la statistique ; et
- des réflexions pour la révision de la législation statistique et la mise en place d'un Fonds national de développement de la statistique ont été entamées.

❖ Points faibles de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 :

- une faible vulgarisation de la SNDS, ce qui a limité son appropriation par les différents acteurs du Système statistique national ;
- une insuffisance des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des plans d'action de la SNDS ;
- des lacunes dans la mise en œuvre du dispositif de suivi et évaluation de la SNDS (les rapports annuels d'exécution des activités statistiques du CNS ne prennent pas toujours en compte les tranches annuelles du plan d'actions de la

SNDS et le rapport d'évaluation à mi parcours élaboré n'a pas encore été validé par le CNS) ;

- une insuffisance de ressources pour le fonctionnement courant des services sectoriels qui manquent de visibilité en raison de leur positionnement hiérarchique au sein de l'administration ;
- des problèmes liés à l'accès et à l'utilisation des données produites par le système statistique national (peu de publications sont disponibles sur Internet, la législation statistique actuelle ne facilite pas l'accès aux micro-données, les métadonnées ne sont pas toujours diffusées, l'absence d'uniformisation des concepts, définitions, nomenclatures et méthodes statistiques utilisés rend difficile la comparabilité de certaines données) ;
- une politique de communication insuffisante se traduisant par le fait que la plupart des utilisateurs ne sont pas informés à temps des nouvelles statistiques disponibles ;
- une insuffisance de dialogue entre utilisateurs et producteurs des données, ce qui handicape une meilleure prise en compte de certains besoins en information ; et
- un manque de leadership pour la coordination des appuis des partenaires techniques et financiers.